

Comment voter ?

Créer son espace électeur avec un code personnel

Voter entre le 29 novembre et 6 décembre

Attention il faut voter plusieurs fois !
3 fois pour les AESH
2 fois pour les CUI, PEC

Pour qui voter ?

CTM (Comité Technique Ministériel)
9 syndicats de l'éducation de la FSU y siègent, ce qui leur donne :

- le droit de négocier
- du temps de décharge
- des sièges au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), au CHSCTM (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail Ministériel) et d'autres instances de la fonction publique.

Au CTM on présente et vote les textes concernant l'école et les personnels.

CTA (Comité Technique Académique)

Déclinaison locale du CTM, le CTA :

- est le lieu où sont discutés les questions des moyens, des stagiaires, des recrutements sur Liste Complémentaire, du plan de formation académique, de la mobilité (calibrage des moyens), des emplois aidés...

JE VOTE FSU



CCP (Commission Consultative Paritaire Académique) :

Les AESH relèvent des CCP (commission consultative paritaire) qui sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires. La FSU demande que cette instance paritaire soit également consultée sur d'autres sujets (recrutements, affectations, congés de formation...).

Pourquoi voter ?

Les décharges syndicales sont calculées en fonction des résultats au Comité Technique Ministériel : elles nous permettent de répondre à vos questions, de recueillir vos avis, de préparer les instances où l'on siège, d'organiser des Réunions d'information Syndicales ...